



ARRETE N° 2026 - 628
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Bucaille n° 26
Samedi 22 Août 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de police qui nous sont conférés,

VU la demande de Monsieur DEMARCQ, afin d'effectuer un déménagement, Rue Bucaille, au n° 26, Le Samedi 22 Août 2026, de 8h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, Rue BUCAILLE, au n° 26, Le SAMEDI 22 AOÛT 2026, de 8H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Bucaille, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter le déménagement.

La rue devra être rouverte à la circulation dès que possible.

ARTICLE 3 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront posés par le Demandeur, à l'entrée de la Rue Bucaille, ainsi qu'en haut de la Rue Lucie Delarue Mardrus, afin de renvoyer les usagers vers la Rue Charrière de Grâce ou la Rue Adolphe Marais.

*Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux sont à venir chercher et **à rendre** au Centre Technique Municipal, de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15 du lundi au vendredi*

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 7 Août 2026

Le Maire : Nicolas PUBREUIL

